

DEMOCRATIE-INFO

LA LIBERTÉ D'EXPRESSION NE S'USE QUE QUAND ON NE S'EN SERT PAS. N° 90 9e Année ISSN 1253-4706

Le bulletin bimestriel de SOS DEMOCRATIE AUX COMORES

LES ELECTIONS

Novembre – Décembre 2005 1,5 euros ou 300 F Comoriens

PRESIDENCIAELLES

VONT-ELLES SE TENIR ?

Éditorial par Abdou Rahamane AHMED, président de SOS Démocratie Comores

Le mandat du président de l' Union des Comores Azali Assoumani prend fin au mois d' avril prochain. Mais comme le pensent certains observateurs avertis, le colonel président pourrait recourir à tous les stratagèmes et à toutes les ruses pour conserver le pouvoir au delà de la fin de son mandat légal. Comme il est arrivé au pouvoir par un coup d' État militaire, il souhaiterait s'accrocher. Il aurait demandé au président Chirac et à d'autres chefs d' État africains de l'aider à prolonger son mandat. Il a fait des concessions importantes au gouvernement français (demande officielle du retrait du problème de Mayotte à l'ordre du jour de l' Assemblée Générale des Nations Unies, accord sur la participation des joueurs maorais aux jeux de la Commission de l' Océan Indien, etc.). Malgré ces concessions importantes, il ne va pas en principe rester au pouvoir comme il n'a aucun soutien aux Comores ni au niveau de la communauté internationale.

Demandez aux candidats à l'élection présidentielle du mois d'avril et mai prochain d' engager une réforme de la constitution afin de permettre un allègement des institutions mais aussi une meilleure répartition des tâches entre le pouvoir de l' Union et celui des îles respectives. Ce qui va simplifier les procédures de fonctionnement de l' état comorien.

Par ailleurs, le pouvoir de l' Union doit être suffisamment représenté dans l'île d' Anjouan. Il convient dès maintenant autoriser la présence des forces militaires internationales et comoriennes dans cette île autonome pour assurer la sécurité des candidats et veiller au bon déroulement des élections primaires.

Nous suggérons également aux divers candidats d'inclure dans leurs programmes le retour de Mayotte au sein de son giron naturel (Union des Comores) conformément aux résolutions des Nations Unies et de l' Union Africaine et s'engager à mettre un terme à la politique de capitulation du pouvoir actuel qui sacrifie l'indépendance, la souveraineté et l' intégrité territoriale du pays.

Enfin, selon des sources dignes de foi, les conditions ne sont pas remplies pour le déroulement d'élections libres et démocratiques. Les listes électorales ne sont pas encore élaborées. C'est pourquoi, pour compléter les actions des organisations internationales, nous sommes disposés à participer dans les équipes d'observateurs ou dans les commissions de contrôles des élections présidentielles.

Directeur de la publication: ALI Damir Codirecteur de la publication : AHMED Abdou Rahamane

Comité de rédaction: AHMED Abdou Rahamane, Mohamed HACHIM, AMIR Salim,

ABDEREMANE Naoufal, ALI Damir Tél : 06 61 60 18 50 ou 06 60 11 81 90 – Fax : 08 71 52 57 67

Imprimerie : HORLOGE COPIE – 3 Rue BRANTOME -75003 Paris

Commission Paritaire: 1001G 79034 SOS DÉMOCRATIE – 92504 RUEIL-MALMAISON CEDEX

E-mail: SOSDemocratieComores@wanadoo.fr

INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...INFOS BREVES...

9 novembre: Mme Faouzia ABDYOU, une femme comorienne de 38 ans a été assassinée par son mari Monsieur Féléar ABDOUL-ANZIZ originaire du Maroc après que celui-ci lui ait asséné plusieurs coups de couteau .

Nous demandons à la justice comorienne de connaître les raisons exactes de cet assassinat et d'assurer un jugement équitable. Nous nous opposons à la peine de mort. Mais, nous ne pouvons pas permettre un jugement laxiste ou l'extradition du coupable dans son pays d'origine sans aucun procès équitable.

3 décembre: trois hommes cagoulés et armés de pistolets automatiques ont fait irruption dans la caisse du trésor public de Mutsamudu à l'île d'Anjouan pour récupérer la recette de la journée particulièrement celle en provenance des hydrocarbures.

Cette opération n'a pas provoqué de mort ni de blessé. Nous souhaitons que la justice effectue les investigations pour retrouver les coupables. Si ces les preuves sont suffisantes, ces derniers doivent être jugés selon les normes d'équité internationalement connues.

19 décembre: le gouvernement comorien a autorisé l'île comorienne de Mayotte sous administration française à participer en tant qu'entité aux compétitions sportives régionales.

En permettant cette participation mahoraise lors d'une session extraordinaire de la Commission de la Jeunesse et des Sports de l'Océan Indien (CISOI), les autorités comoriennes ont reconnu de fait que cette île ne fait plus partie des Comores. Ce qui constitue un évènement depuis l'indépendance de ces îles de l'Océan Indien. Ce qui constitue une atteinte grave à l'unité et l'intégrité territoriale de ce petit pays.

Clamez l'appartenance de l'île de Mayotte dans le Nouvel Ensemble Comorien comme c'est le seul sujet de droit international fondé sur le respect de l'unité nationale et de l'intangibilité des frontières des Comores, telles qu' internationalement reconnus.

SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COMMENTAIRES...SANS COM

« [j'ai] déclenché le mécanisme permettant la participation des athlètes mahorais aux prochains Jeux des Îles, en tant qu'entité mahoraise ».

Extrait du discours prononcé par le président de l'Union des Comores Azali Assoumani dans un discours prononcé le 4 novembre 2005 à l'occasion de la fête de l' Aïd-El- Fitr.

Le procès des mercenaires français dirigés par Bob Denard va débiter le 21 février 2006 au tribunal correctionnel de Paris suite à leur nième prise du pouvoir aux Comores le 28 septembre 1995. Ils ont renversé à cette date le président Saïd Mohamed Djohar alors qu'ils étaient sous contrôle judiciaire. Ce dernier a été retenu en toute illégalité à l'île de La Réunion jusqu'à ce qu'il confirme par écrit qu'il abandonne le pouvoir et ne va pas se représenter. Rappelons que ce sont ces mêmes affreux qui sont les assassins présumés de deux anciens présidents comoriens: Ali Soilih le 29 mai 1978 et Ahmed Abdallah dans la nuit du 26 au 27 novembre 1989. Ces hommes sans foi ni cœur seraient aussi coupables d' assassinat de plusieurs comoriens anonymes: lors du débarquement dans l'île d'Anjouan en septembre 1978, lors des diverses arrestations et détentions des opposants politiques particulièrement en 1985 où des actes de tortures horribles ont été commises. Trois personnes ont succombé à leurs blessures et leurs corps auraient été remis à leurs familles dans des sacs des poubelles. Bob Denard était malheureusement le maître à penser de la soldatesque comorienne. Certains lui ont juré soumission et fidélité. Certains hommes politiques comoriens l'ont soutenu par craintes d'être tué mais aussi dans le but de prendre le pouvoir ou de peur d'être renversé. Le colonel Azali président Comores et qui était à l'époque Chef de l' État major de l'armée a laissé un millier de soldats pour se réfugier à l'ambassade de France aux Comores. Ce qui pourrait être assimilé comme une trahison. Selon plusieurs témoignages, ces mercenaires auraient commis leurs coups d'état avec l'agrément implicite des services des renseignements français. Ainsi, en dépit des faisceaux de présomption sur la culpabilité de Bob Denard et ses acolytes, les comoriens ont appris avec stupéfaction leur acquittement en 1999 lors du procès concernant l'assassinat du président Ahmed Abdallah. Par conséquent, ils ne se font pas beaucoup d'illusions sur des éventuelles peines sévères contre ces comploteurs. Demandez que la justice française se déroule conformément aux normes internationales d'équité.

LETTRE OUVERTE AUX CANDIDATS **A L'ELECTION PRESIDENTIELLE AUX COMORES**

Vous êtes candidats à la fonction du président de l' Union des Comores. Cette fonction revêt une importance particulière en ce moment pour la sauvegarde de l' unité de notre pays, de la paix civile et du respect de notre intégrité territoriale.

Nous nous permettons de vous rappeler un certain nombre de principes à respecter: droits de l'homme, libertés démocratiques et intégrité territoriale des Comores.

Ainsi, nous vous demandons de vous engager à appliquer les points suivants:

- Respect du droit à la vie. Les candidats doivent se prononcer officiellement pour la suppression de la peine de mort qui est une forme d'assassinat étatique.*
- Lutte contre l'esclavagisme moderne. Il faut poursuivre et condamner les personnes qui exploitent et maltraitent des enfants sans assurer leur éducation ni aucune rémunération.*
- Non usage de la torture, des peines abusives ou des traitements cruels. L'armée ne doit pas être utilisée à réprimer les manifestations pacifiques.*
- Respect de l'indépendance de la justice. Il faut couper le cordon entre le gouvernement et le parquet mais aussi s'engager à ne pas faire pression auprès des juges.*
- Respect de la vie privée contre les arbitraires.*
- Respect de la liberté de circulation entre les îles y compris Mayotte. Les candidats doivent demander aux autorités françaises l'abrogation du visa Balladur. Ils doivent aussi s'engager à réclamer le retour de Mayotte dans son giron naturel.*
- Respect du droit à la propriété.*
- Respect de la liberté de conscience et de religion. Les candidats doivent s'engager à respecter la liberté de croyance et de non croyance comme c'est stipulé au préambule de la constitution comorienne.*
- Respect de la liberté d'opinion et d'expression. Personne ne doit être réprimée pour avoir exprimé son opinion. Les candidats doivent s'engager à respecter la liberté de la presse.*
- Respect de la liberté d'association et du multipartisme.*
- Respect du droit à tout comorien d'accéder aux affaires publiques du pays. Les comoriens de l'extérieur doivent aussi bénéficier du droit de vote et du droit de se présenter aux élections sans condition préalable.*
- Mise en place d'un système de sécurité sociale qui permet d'assurer la santé pour tous. Les candidats doivent s'engager à assurer les soins nécessaires et gratuits avec la mise en place des cotisations et établir des formes d'aides et de solidarité aux plus démunis.*
- Recensement des comoriens sans emplois et assurer le droit au travail pour tous. Les candidats doivent réfléchir sur des formes d'indemnités en établissant des cotisations spécifiques.*
- Respect de la liberté de repos et des loisirs. Il faut limiter le temps de travail dans une durée raisonnable (39 heures par semaine en moyenne) et développer les activités culturelles.*
- Rehaussement du niveau de vie des comoriens. Les candidats doivent s'engager à assurer le paiement mensuel régulier des salaires aux fonctionnaires comoriens et aux autres salariés.*
- Pour une scolarisation gratuite et généralisée de tous les enfants comoriens. Les candidats doivent assurer un enseignement élémentaire obligatoire aux moins de 16 ans par l'état.*
- Respect de la liberté culturelle et aide au développement des arts afin de permettre le progrès du pays. Les candidats doivent s'engager à respecter la liberté des artistes et encourager leur promotion.*

L' association SOS Démocratie COMORES

E-mail: SOSDemocratieComores@wanadoo.fr

Courrier à Monsieur le Président de la Mission Parlementaire Chargée de l' Immigration à l' Assemblée Nationale

OBJET: A propos de la présence des comoriens à Mayotte.

Monsieur le Président de la mission parlementaire,

Mesdames et Messieurs les membres de la mission parlementaire,

Nous avons l'honneur et la joie de saisir l'occasion de la présente lettre pour vous adresser, et à travers vous, au peuple français, nos vœux sincères de bonne et heureuse année 2006. Nous espérons vivement que cette nouvelle année permettra un renforcement des liens d'amitié entre les peuples comorien et français.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les parlementaires,

Nous avons l'honneur de solliciter votre attention sur la situation préoccupante qui règne à Mayotte engendrée par un climat de haine et de xénophobie .

Permettez nous de faire un rappel historique de la question de Mayotte.

Suite au référendum du 22 Décembre 1974, les comoriens ont décidé par une large majorité d'accéder à l'indépendance. La déclaration d'indépendance a été faite le 6 Juillet 1975. Les Comores ont été admises le 12 Novembre 1975 comme un pays membre composé de 4 îles à savoir la Grande Comore, Anjouan, Mayotte et Mohéli. Le gouvernement français de l'époque a refusé de respecter l'un des principes les plus solidement établis du droit international à savoir l'intangibilité des frontières héritées de la période coloniale.

A l'époque, la gauche française avait vigoureusement dénoncé les dangers de détacher Mayotte de son ensemble naturel. Les parlementaires de la gauche avaient même saisi le Conseil Constitutionnel afin d'obtenir l'abrogation de la loi conduisant à la séparation de Mayotte avec ses îles sœurs.

M. François MITTERRAND avait proposé dans son programme électoral de 1981 concernant l'Afrique su-saharienne de restituer Mayotte à l'ensemble comorien. Mais cet engagement n'a jamais été honoré. Lors de son séjour aux Comores en 1991, le Président Mitterrand avait déclaré que la loi ayant conduit à la séparation Mayotte avec les autres îles de l'archipel des Comores « était une erreur ».

Nous tenons à vous faire part des conséquences dramatiques engendrées par la séparation de Mayotte avec ses îles sœurs et que des parlementaires attachés au respect du droit international et aux droits de l'homme ne peuvent pas rester insensibles.

Nous vous demandons, Mesdames et Messieurs les parlementaires, de contribuer à réparer cette amputation qui a été faite au jeune État comorien et qui constitue la source principale de la profonde instabilité politique qui secoue l'État comorien depuis son accession à son indépendance. A cause de ce problème de Mayotte, l'État comorien a été déstabilisé en permanence: coups d'État par mercenaires interposés, assassinats des Chefs d'État, et depuis 1997 une vaste entreprise de déstabilisation à travers la crise séparatiste fomentée à Anjouan par des militaires français à la retraite . Cette profonde déstabilisation a paralysé le développement économique et social des Comores et porte de graves menaces sur l'avenir d'un peuple connu pour sa sagesse, sa tolérance et son esprit d'hospitalité légendaire.

Il convient de rappeler que les Assemblées Générales de l' ONU (Organisation des Nations Unies), de l' OUA (Organisation de l' Unité Africaine), de la Conférence des Pays Islamiques et de la Ligue Arabe ont voté plusieurs résolutions précisant que Mayotte faisait partie intégrante du territoire comorien. Mais les différents gouvernements français ont refusé de respecter les résolutions votées par la communauté internationale et notamment par l' ONU.

Lorsque les États Unis ont décidé d'envahir l' Irak en 2003, le Président Chirac a dénoncé à juste titre une décision non conforme au droit international car elle n'a pas été autorisée par l' ONU. La position ferme et courageuse adoptée par la France lors de l'occupation illégale de l' Irak par les États Unis a conquis le respect et l'estime de plusieurs gouvernements ou organisations de la société civile dans le monde. Mais le droit international s'impose à tous les États, grands ou petits, riches ou pauvres. Pour prouver son attachement au droit international, le gouvernement français devrait donc respecter les résolutions de l' ONU au sujet de Mayotte et engager un processus de règlement pacifique de ce conflit qui dure depuis 30 ans . A l'heure de la mondialisation et de la construction de l' Union Européenne, il est vraiment paradoxal qu'un grand pays comme la France continue à piétiner la souveraineté d'un petit pays comme les Comores.

En vertu de la suprématie du droit international sur le droit interne français, les comoriens ont donc le droit de circuler librement entre les 4 îles de l'archipel et de s'installer là où ils veulent car ils ne franchissent aucune frontière internationale. Les comoriens qui se rendent à Mayotte ne sont donc ni des « immigrés » et encore moins des « clandestins ». Et pourtant, de nombreuses entraves empêchent les comoriens de pouvoir bénéficier de la libre circulation des personnes ou des marchandises ou de s'installer sur une partie de leur territoire internationalement reconnu. ..

« ÉCHO DES ILES COMORES », c'est chaque Samedi de 19 h 30 à 20 h 30 sur 106.3 FM. C'est une information libre et des passages musicaux. Sur INTERNET: [www. rfpp.net](http://www.rfpp.net) **RETROUVEZ CETTE ÉDITION ET LES PARUTIONS ANTERIEURES SUR www.comores-online.com/sos-democratie**

ABONNEZ - VOUS au bulletin DÉMOCRATIE INFOS

Nom Prénom Adresse
..... Code Postal Ville

OUI, je m'abonne au bulletin DÉMOCRATIE INFO pour une année et je joins un chèque de 15 € à l'ordre de SOS DÉMOCRATIE.

Fiche à renvoyer à : SOS DÉMOCRATIE COMORES, CENTRE CULTUREL COMORIEN - 8 Bd de la SEINE 92000 NANTERRE

Association de Défense des Droits de l' Homme

Bulletin publié à 500 exemplaires